

Les intersyndicales de praticiens hospitaliers sont favorables à une loi de santé nécessaire pour l'hôpital et la santé publique.

Les plus hautes autorités de l'Etat s'étaient engagées solennellement et à plusieurs reprises à réformer certaines dispositions de la loi HPST qui ont lourdement déstabilisé l'hôpital public et disqualifié la place des soignants.

Cet engagement, ainsi que le retour au secteur public hospitalier, ont engendré un vif espoir auprès du corps médical hospitalier et de ses représentants syndicaux qui l'ont fait savoir.

Les intersyndicales de praticiens hospitaliers demandent l'abrogation des dispositions les plus néfastes de la loi HPST sur la gouvernance des hôpitaux publics, et l'instauration par la Loi d'un nouvel équilibre entre le pouvoir directorial et le pouvoir médical. Les décisions stratégiques doivent être soutenues par les médecins et les soignants, seul gage de réussite et de cohésion des projets d'établissement et médical. Pour cela, les modalités de nomination des responsables médicaux et managériaux doivent être revues.

Les intersyndicales de praticiens hospitaliers sont également favorables aux réorganisations hospitalières portées par la création des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), nécessaires au maintien d'une offre de soin hospitalière de qualité. Ces réorganisations doivent être portées par les équipes concernées, et validées par une Commission Médicale d'Etablissement commune à ces GHT.

Toutefois, des moyens suffisants doivent être attribués aux hôpitaux publics. Ces établissements assurent la majorité des soins aux patients les plus lourdement atteints et les plus âgés. Une dégradation de leur situation financière aurait des conséquences dramatiques sur l'offre de soins et la santé de nos concitoyens les plus fragiles.

L'attractivité des carrières médicales hospitalières doit être restaurée rapidement, et nous y travaillons. Nous appelons les parlementaires et le gouvernement à restaurer le dialogue institutionnel au sein des hôpitaux publics, à redonner au corps médical et au personnel soignant la place nécessaire à cet équilibre et à la qualité des soins, et à défendre les moyens financiers nécessaires à leurs missions.

Dr Nicole Smolski, **Avenir Hospitalier (AH)**

Dr Norbert Skurnik, **Coordination Médicale Hospitalière (CMH)**

Dr Jacques Trévidic, **Confédération des Praticiens de Hôpitaux (CPH)**

Dr Rachel Bocher, **Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers (INPH)**

Pr Sadek Beloucif, **Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics (SNAM-HP)**